

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 24 du 16.06.2017
Piliers du 16.06.2017
au 17.07.2017

Monthey, le 12 juin 2017

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérante : Mme Annelise Couturier, Rue des Mersiers 29, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 3921, folio 16, au lieu-dit « Cornioley », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'561'880/1'123'660; dossier déposé le 26 avril 2017.
Objet : construction d'un couvert d'entrée.
- Requérante : Mme Dominique Labrousse, Rte de Mareindeux 41, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 3659, folio 30, au lieu-dit « Mareindeux », située en zone R2, individuelle coteau A, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'562'334/1'121'679; dossier déposé le 2 mai 2017.
Objet : pose d'un velux.
- Requérante : Mme Christine Sebaïai, Rte de la Cretta 80, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 2745, folio 26, au lieu-dit « Lavaux », située en zone R2, individuelle coteau A, et en zone forêt, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'561'620/1'121'780; dossier déposé le 19 mai 2017.
Objet : création d'un sas d'entrée – mise en conformité.
- Requérants : Mme et M. Julie et Antonio De Vivo, Rte des Cerisiers 57, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 2181, folio 38, au lieu-dit « Croire », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'545/1'121'090; dossier déposé le 2 juin 2017.
Objet : construction d'un cabanon de jardin.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 17 juillet 2017 à 18.00 heures